

DISPOSITIF ACADEMIQUE PAPEE

JOURNEE DE REUNION AVEC LES TUTEURS BENEVOLES

Mardi 18 octobre 2016

Lycée Henri SENEZ, Hénin-Beaumont

ANNEXE A

Présentation de la Réforme du Collège

E.BACIK

Introduction :

Depuis 20 ans, les résultats des élèves français sont en baisse alors que l'Etat a investi d'importants moyens dans l'Education Nationale.

L'Ecole française enregistre en moyenne 110 000 élèves décrocheurs par an et actuellement seulement 6% d'élèves issus de familles d'ouvriers accèdent à l'Enseignement supérieur et il est avéré notamment par les évaluations internationales organisées par le PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) que le système éducatif ne compense pas les inégalités entre les élèves, mais les accentue.

Face à ce constat a été promulguée le 8 juillet 2013 la loi pour la refondation de l'Ecole de la République. L'enjeu est d'assurer à tous les élèves un socle commun de connaissances, de compétences et de culture (décret du 31 mars 2015).

I. LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE :

A. LES DOMAINES DU SOCLE :

1) les langages pour penser et communiquer

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

2) les méthodes et outils pour apprendre

Organisation du travail personnel

Coopération et réalisation de projets

Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information

Outils numériques pour échanger et communiquer

3) la formation de la personne et du citoyen

Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

La règle et le droit

Réflexion et discernement

Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative

4) les systèmes naturels et les systèmes techniques

Démarches scientifiques

Conception, création, réalisation
Responsabilités individuelles et collectives

5) les représentations du monde et l'activité humaine

L'espace et le temps
Organisations et représentations du monde
Invention, élaboration, production

B. SAVOIRS ET COMPETENCES :

Les savoirs sont de deux types :

- 1) savoirs déclaratifs : connaissance de la règle
- 2) savoirs procéduraux : capacité à appliquer les règles dans des exercices types

La compétence consiste à réutiliser ces savoirs, à mobiliser ses connaissances dans des situations complexes et dans d'autres contextes.

II. PRINCIPES MIS EN ŒUVRE :

A. UNE REFORME PEDAGOGIQUE :

- L'enseignement par compétences permet d'identifier à quel niveau des apprentissages se situent les blocages, de proposer des remédiations plus adaptées et de penser différentes formes d'évaluation.
- Dans cette démarche, le domaine 2 du socle prend toute son importance.
- Les programmes d'enseignement parus en 2015 (et 2016 pour les LCA) sont articulés aux 5 domaines du socle et contribuent à sa construction, et c'est en rapport avec cette évolution qu'ont été élaborées le livret scolaire ainsi que les nouvelles modalités du DNB.

Ainsi, la réforme du Collège est une réforme pédagogique qui induit de nouvelles postures d'enseignement, et des modalités d'accompagnement et d'évaluation des élèves diversifiées et différenciées.

B. . CONTINUITÉ ET PROGRESSIVITÉ DES APPRENTISSAGES

La Réforme du Collège s'inscrit dans le cadre global de l'apprentissage par cycles.

L'objectif est de rendre les apprentissages cohérents en construisant des connaissances et des compétences progressivement, par degré de complexification.

Cette démarche d'enseignement par cycles permet de mieux prendre en compte les rythmes d'apprentissage de l'enfant et de l'adolescent en lui proposant des paliers d'acquisition.

LES NOUVEAUX CYCLES D'ENSEIGNEMENT

CYCLE 1	apprentissages premiers	Petite Section Moyenne Section Grande Section
CYCLE 2	apprentissages fondamentaux	CP CE1 CE2
CYCLE 3	consolidation	CM1 CM2 6ème
CYCLE 4	approfondissement	5ème 4ème 3ème

Les programmes d'enseignement sont ainsi conçus sur trois ans ; ils posent des attendus de fins de cycles.

A partir de ces attendus et des repères de progressivité déterminés, les enseignants élaborent des progressions par équipes disciplinaires. D'un établissement à l'autre les progressions sont nécessairement et logiquement construites sur des bases communes, mais cette démarche ouvre de plus sur des pistes de différenciation.

Ainsi l'accompagnement pédagogique, notamment dans sa forme personnalisée, est au cœur de la loi de refondation de l'Ecole. L'enjeu est de permettre à tous les élèves de construire des apprentissages et de progresser dans un parcours de réussite.

C. ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES, ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET ENSEIGNEMENTS DE COMPLEMENT :

Au collège, l'horaire commun à tous les élèves est de 26h.

En 6^{ème} (cycle 3) :

23h d'enseignements obligatoires + 3h d'enseignements complémentaires

En 5^{ème} /4^{ème}/3^{ème} (cycle 4) :

22h d'enseignements obligatoires + 4h d'enseignements complémentaires

1) Enseignements obligatoires :

Au collège, l'horaire commun à tous les élèves est de 26h.

Annexe 1

Niveau sixième (cycle 3)

Volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves du niveau sixième de collège

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire-géographie Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, physique-chimie	4 heures
Total **	23 + 3 heures ***

* Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

** S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

*** Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé.

Annexe 2

Niveaux du cycle 4

Volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves des niveaux du cycle 4 de collège

Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	cinquième	quatrième	troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire-géographie Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Physique-chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total **	22 + 4 heures par niveau ***		

* Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

** S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

*** Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

2) Enseignements complémentaires :

Accompagnement Personnalisé

Enseignements Pratiques Interdisciplinaires

- **L'AP :**

L'objectif est de faire comprendre aux enseignants qu'ils peuvent enseigner différemment.

- **Les EPI**

Les EPI reposent sur la pédagogie de projets interdisciplinaire. Ils sont évalués dans le cadre du DNB.

Huit thématiques sont proposées, les établissements doivent en choisir au moins 6 sur le cycle 4 :

eduscol.education



Les EPI reposent sur la pédagogie de projets interdisciplinaire. Ils sont évalués dans le cadre du DNB.

3) Enseignements de complément :

- Langues Anciennes (latin et grec)
- Langues Régionales.

Les langues anciennes sont ainsi toujours enseignées :

- elles sont explicitement citées dans les programmes d'enseignement du français
- elles sont au cœur de la thématique *Langues et Cultures de l'Antiquité souvent travaillée en 5^{ème}*
- elles sont explicitement citées dans les programmes d'enseignement du français, et elles font l'objet d'un enseignement de complément facultatif (1h en 5^{ème} ; 2h en 4^{ème}/3^{ème}).

Introduction :

L'AP s'inscrit dans la nouvelle organisation du Collège ; il constitue une modalité de l'accompagnement pédagogique.

La-reforme-du-college-en-dix-points :

L'accompagnement pédagogique vise « l'inclusion scolaire de tous les enfants et cherche à soutenir leur capacité à apprendre et à progresser ».

L'enjeu de l'accompagnement pédagogique est ainsi d'assurer à chaque élève une prise en compte de ses besoins et de ses capacités et de lui permettre de progresser au mieux dans ses apprentissages.

Circulaire de rentrée 2015 :

Il ne s'agit plus seulement de répondre aux difficultés de certains élèves mais de donner à tous les moyens de progresser, en mobilisant des pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées grâce notamment aux outils et ressources numériques. Les enseignants organisent leurs enseignements en équipe afin d'assurer une continuité des apprentissages des élèves au sein de chaque cycle.

eduscol.education



I. ORGANISATION :

- De la 6^{ème} à la 3^{ème}, tous les élèves sont concernés par l'AP, à raison de 3 h / semaine en 6^{ème} et de 1 à 2 h / semaine au cycle 4.
 - En 6^{ème}, les élèves ont 3 h d'Enseignement complémentaire
= 3h d'AP
 - Au cycle 4, les les élèves ont 4 h d'Enseignement complémentaire
= 4h d'AP + EPILa répartition entre AP et EPI est étudiée en conseil pédagogique et fait l'objet d'un vote au Conseil d'Administration des établissements.
- Tous les enseignants peuvent assurer l'accompagnement personnalisé inscrit dans leur service hebdomadaire.
- Les élèves sont regroupés en fonction de leurs besoins ; en groupes dont la composition varie au long de l'année
 - groupe classe
 - groupes de besoins
 - groupes de compétences.
- Il s'agit de diversifier les types de regroupements d'élèves dans des séances toujours connectées aux situations d'apprentissage.

II. OBJECTIFS :

La-reforme-du-college-en-dix-points

- Les séances d'AP sont
 - un temps réservé pour apporter une réponse encore plus pertinente aux besoins des élèves
 - une occasion privilégiée d'explorer différentes modalités d'enseignement
 - médiation entre pairs
 - formes diverses de tutorat
 - séances d'entraînement
 - ateliers...
- Elles doivent répondre à des besoins identifiés, en différenciant les démarches*, les tâches, les supports.
- l'enseignant qui est donc ici un accompagnateur qui
 - écoute l'élève
 - l'amène à reformuler les discours lus au entendu, les consignes
 - lui apprend à porter un regard sur ses pratiques, à utiliser sur ses erreurs pour progresser.
- L'enseignant est pour sa part amené à
 - devenir un guide, un accompagnant, un tuteur
 - prendre en compte les intelligences multiples
 - relier les séances d'AP aux situations d'apprentissages
 - pratiquer une évaluation formative.

L'AP constitue pour l'enseignant une autre façon de continuer à « faire son programme ».

***Deux démarches sont à privilégier :**

- **les entretiens d'explicitation**

prendre conscience du chemin de pensée emprunté par les élèves, afin de mieux adapter la réponse à leurs difficultés et de leur permettre d'ancrer plus solidement leur connaissances

- **les pédagogies coopératives**

- **aide**

Un élève qui se reconnaît expert vient apporter de façon ponctuelle ses connaissances à un camarade qui en a manifesté le besoin.

- **entraide**

Deux ou plusieurs élèves se réunissent pour tenter à plusieurs de résoudre un problème ou une difficulté qu'ils rencontrent conjointement.

- **tutorat**

Un élève reconnu expert accepte pour un temps donné, dans un cadre déterminé et avec un objectif précis d'accompagner l'un de ses camarades.

III. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Afin d'apporter une aide complémentaire aux élèves connaissant des difficultés spécifiques, deux programmes sont prévus par le décret du 18/11/2014.

Suivi et accompagnement pédagogique des élèves

Évaluation des acquis, accompagnement pédagogique des élèves, dispositifs d'aide et redoublement / décret n° 2014-1377 du 18-11-2014 - J.O. du 20-11-2014

- ❑ **le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)**

- Il permet de coordonner les actions mises en œuvre lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle.

- Il implique des pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées, d'une durée ajustable.

- L'essentiel de ces actions est conduit au sein de la classe.

- ❑ **Le Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**

- Il est destiné aux élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages.

- Il se substitue à un éventuel PPRE.

- Il définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme.

- Il est révisé tous les ans.